

Le SAS

opportunité ou contrainte ?

Alice Perrain
Quentin Boyez
Agathe Scemama

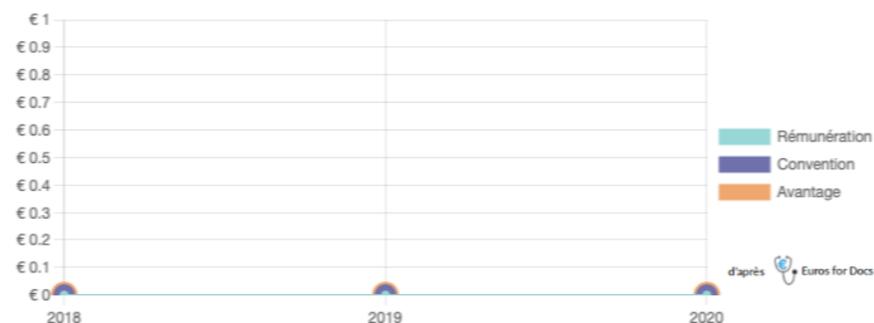




Déclaration publique d'intérêts de PERRAIN ALICE

20/03/2022

Financements reçus de l'industrie



Liens spécifiques à l'intervention

« Médecine Générale et psychiatrie 37 »

■

Autres liens d'intérêts

Activité professionnelle

- médecine générale (2010-en cours)
- syndicat (depuis 2016)
- élue URPS ML (depuis 2015)
- CPTS ASCLEPIOS (depuis 2017)
- SAS AMBULATOIRE 37 (depuis 02/21)

Engagements

Principaux financeurs

■

Déclaration complète

- disponible sur Archimede.fr



DEROULEMENT DE L'ATELIER

- o Le SAS, contexte et description
- o Freins et motivations à participer au SAS en tant que médecin régulateur, médecin effecteur, membre de l'équipe projet de son territoire
- o Argumentaire et recrutement
- o Comment ? On compte sur vous ! Allez au boulot !

Le SAS, contexte et description

Mesure n° 1 du Pacte de refondation des Urgences (sept 2019)

Dans tous les territoires un service distant universel pour répondre à toute heure à la demande de soins des Français : le service d'accès aux soins (SAS)

Réaffirmé lors du Ségur de la Santé (juillet 2020)

Répondre à la demande de soins vitaux, urgents et non programmés de la population partout et à toute heure, grâce à une chaîne de soins lisible et coordonnée entre les acteurs de santé de l'hôpital et de la ville d'un même territoire.

Défini par l'article L. 6311-3 du code de la santé publique (avril 2021)

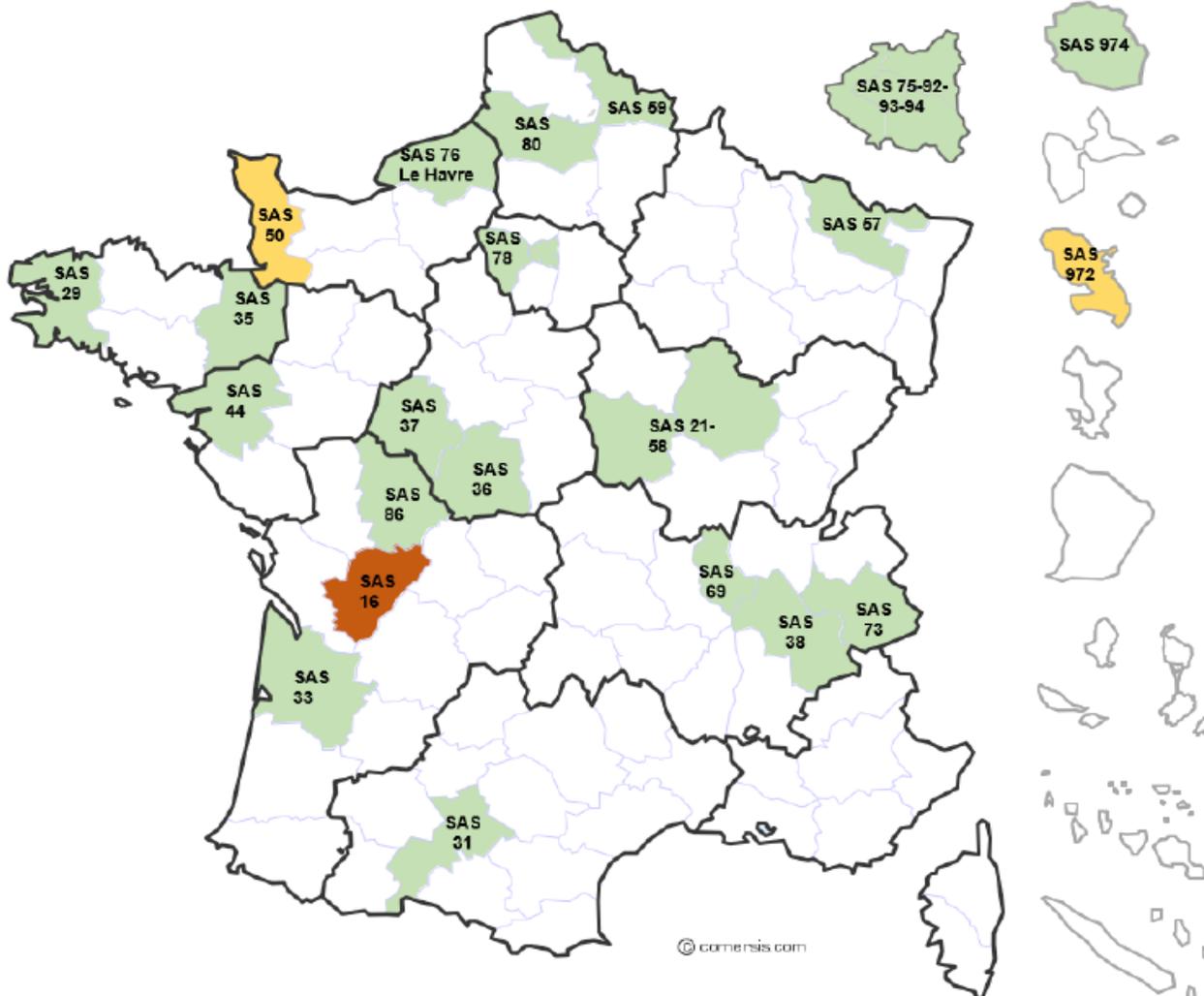
Evaluer le besoin en santé de toute personne qui le sollicite, délivrer les conseils adaptés et de faire assurer les soins appropriés à son état.

Régulation médicale : aide médicale urgente et médecine ambulatoire.

Le SAS est organisé et géré par les professionnels de santé du territoire exerçant en secteur ambulatoire et en établissement de santé.

Phase pilote 2021 - 2022

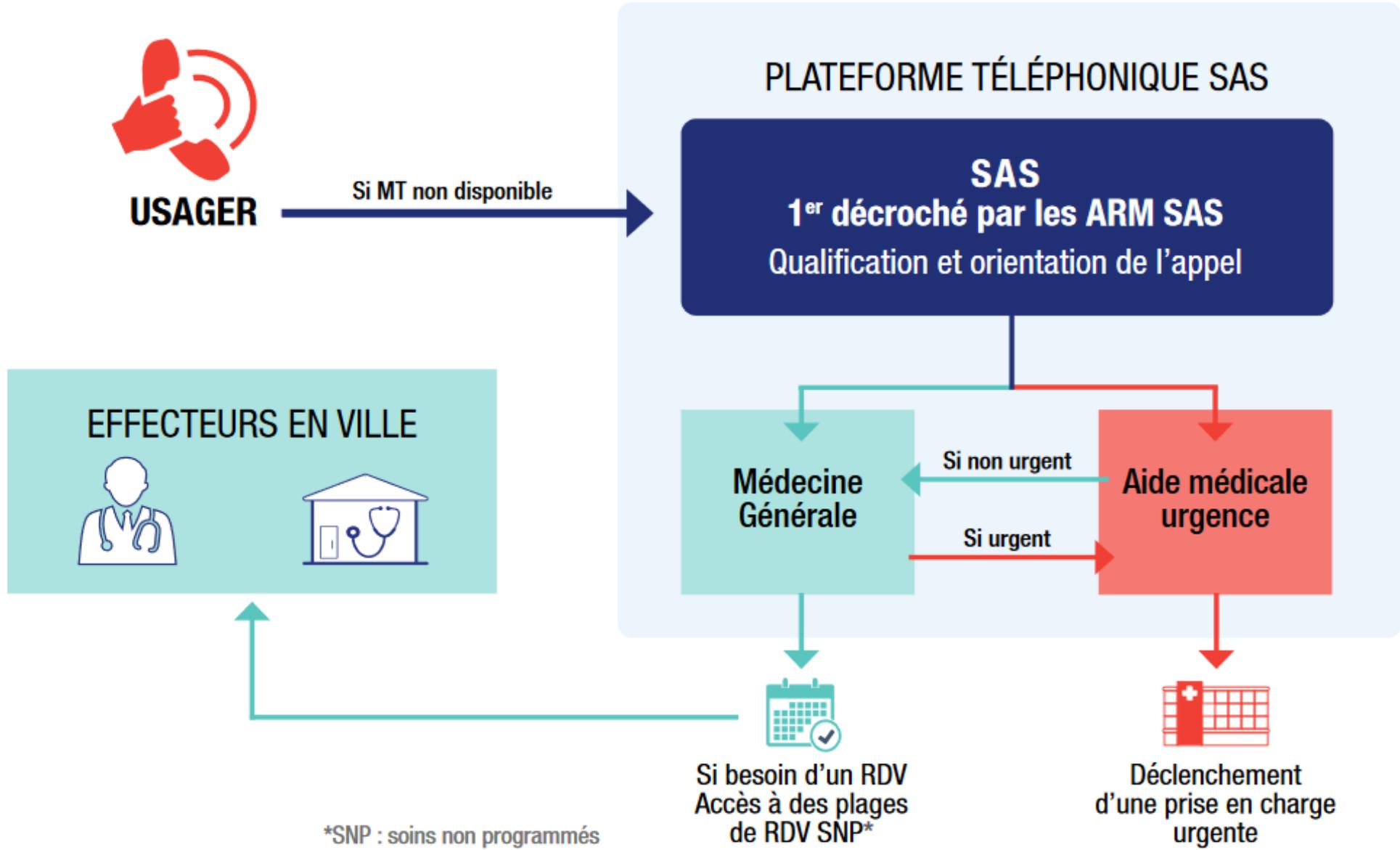
Séquence 1 – Cartographie des 22 pilotes SAS



Etat d'avancement des sites pilotes SAS

-  19 pilotes en fonctionnement
-  2 pilotes poursuivant les travaux de mise en œuvre
-  1 pilote à venir

Comment ça fonctionne ?



*SNP : soins non programmés

Financement

Le SAS : locaux, matériel, salaires, rémunération de l'équipe projet...

=> FIR

Régulateurs libéraux : taux horaire 90 euros

=> FIR puis Convention à partir du 01/04/22

Quelle rémunération des médecins effecteurs ?

Avenant 9 à la Convention médicale

Deux types de rémunération - Dans le cadre du forfait structure

Forfait valorisant l'adhésion au dispositif de réponse aux demandes de soins non programmés 200 points soit 1 400€/an

Item déclaratif : mise à disposition de la plateforme informatique de la régulation SAS de créneaux disponibles sur l'agenda du médecin 2h par semaine (créneaux restant accessibles aux patients du médecin via son secrétariat personnel).

Rémunération forfaitaire, payée a posteriori, au nombre d'actes régulés effectués par trimestre

- 10 points (70€) de 5 à 15 SNP réalisées sur le trimestre (14 à 4,67€ par acte)
- 30 points (210€) de 16 à 25 SNP réalisés sur le trimestre (13,13 à 8,40€ par acte)
- 50 points (350€) de 26 à 35 SNP réalisés sur le trimestre (13,46 à 10 € par acte)
- 70 points (490€) de 36 à 45 SNP réalisés sur le trimestre (13,61 à 10, 89€ par acte)
- 90 points (630€) au-delà de 45 SNP réalisés sur le trimestre (13,70 à ...)

Retour sur la phase pilote

Un cahier des charges national

Mais une grande liberté dans le montage de projet dans chaque territoire, avec les acteurs de terrain

Avantages et inconvénients !

Et demain ? généralisation prévue

Travail en groupe 20'

Qui est impliqué dans un SAS ?

Groupes de 6 à 8 participants

Lister les freins et les leviers pour impliquer

- des médecins dans l'équipe projet
- des Médecins Régulateurs Libéraux
- des Médecins effecteurs

Chaque groupe priorise un type d'acteur.

Retour en plénière 15'

Lister les freins et les leviers pour impliquer

- des médecins dans l'équipe projet
- des Médecins Régulateurs Libéraux
- des Médecins effecteurs

Médecins de l'équipe projet

FREINS	MOTIVATIONS

Médecins régulateurs

FREINS	MOTIVATIONS

Médecins effecteurs

FREINS	MOTIVATIONS

Travail en groupe 10'

Vous faites partie de l'équipe projet du SAS sur votre territoire : vous contactez des médecins pour les recruter dans l'équipe projet, comme médecins régulateurs ou comme médecins effecteurs.

Par 3 : recruteur / recruté / observateur

Chaque groupe travaille sur un type d'acteur :
MRL/ME/équipe projet.

Retour en plénière 30'

Lister les arguments pour convaincre des médecins :

- à s'impliquer dans l'équipe projet
- à devenir Médecin Régulateur Libéral
- à devenir Médecin effecteur

Médecins de l'équipe projet

Argumentaire :

Médecins régulateurs

Argumentaire :

Médecins effecteurs

Argumentaire :

Conclusion

Chaque territoire est différent.

Il existe de nombreux obstacles au déploiement du SAS.

Le SAS peut être dévoyé, notamment par les hospitaliers.

Mais le développement du SAS est une volonté politique présidentielle, il va se déployer.

La place des libéraux est primordiale !

